

EXTRAIT du REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Désignation des représentants au Conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte du Plateau d'Hauteville (SEMPH)

Séance du 15 avril 2026,

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à dix-neuf heures et zéro minute, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le huit avril deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 25

Coralie AUGER, Marie AVELINE, Coralie BEVOZ, Claire BILLON, Xavier BOSCH, Didier BOURGEOIS, Gérard CHAPUIS, Sandra CORTINOVIS, Yann CRUIZIAT, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Patrick GENOD, Céline GROS, Amélie HENRY, Karine LIEVIN, André LHOMME, Stéphane LYAUDET, Bernard MACLET, Eliane MERMILLON, Florence QUICOT, Nicole ROSIER, Jean-Robin THOMASSET, Philippe VIRARD

Membres absents excusés avec pouvoir : 4

FUMEX Jacques pouvoir à DRHOUIIN Jacques
MASSIRONI Alain pouvoir à BOURGEOIS Didier
PERILLAT Marie-Hélène pouvoir à BEVOZ Coralie
PERNOD Stéphanie pouvoir à CYVOCT Jean-Michel

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Coralie BEVOZ

En présence de 25 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment ses articles L.1524-5 et L. 2121-22 ;

Considérant que la commune nouvelle de Plateau d'Hauteville est l'actionnaire majoritaire sa Société d'Economie Mixte,

Considérant les élections municipales de mars 2026,

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de renouveler la composition du conseil d'administration de la SEM de Plateau d'Hauteville.

La société d'économie mixte du Plateau d'Hauteville-Lompnes (SEM PH) a été créée le 10 mars 2004 avec pour objet :

- L'aménagement et le développement urbain, en particulier la restructuration du « cœur de la ville » d'Hauteville-Lompnes,
- La construction et la rénovation d'immeubles à usage d'habitation, à vocation économique ou de services,
- L'accompagnement à la restructuration hospitalière,
- L'aménagement de zones d'habitation et d'activités économiques,
- La réalisation d'équipements touristiques et l'exploitation,
- L'aménagement et l'exploitation d'équipements collectifs, notamment sportifs,
- La sauvegarde du patrimoine bâti.

Monsieur le Maire rappelle que la commune nouvelle a été instaurée au 1^{er} janvier 2019 fusionnant les communes d'Hauteville-Lompnes, de Cormaranche-en-Bugey, de Thézillieu et d'Hostiaz.

Monsieur le Maire informe que toute commune actionnaire a droit au moins à un représentant au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, désigné en son sein par le conseil municipal. Ce sont les statuts de la société qui fixent le nombre de sièges dont elle dispose à proportion du capital détenu.

Conformément aux statuts de la Société d'Economie Mixte du Plateau d'Hauteville (SEMPH), Monsieur le Maire propose donc de renouveler la composition du conseil d'administration (CA) avec huit représentants de la commune, la SEMPH disposant d'un CA plus large ouvert à la société civile.

Le Conseil Municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, avec 23 VOIX POUR et 6 voix CONTRE de Bernard MACLET, Florence QUICOT, Yann CRUIZIAT, Marie AVELINE, Philippe VIRARD et Amélie HENRY

- **DESIGNE** les représentants élus de la commune au sein du conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte du Plateau d'Hauteville suivants :

Conseil d'administration	Membres
Conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte du Plateau d'Hauteville	Stéphanie PERNOD
	Alain MASSIRONI
	Jean-Michel CYVOCT
	Didier BOURGEAIS
	Le Maire Philippe EMIN
	Coralie BEVOZ
	Solange DOMINGUEZ

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 13/05/2026

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20260415-DE-2026-04-18-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026